

## Dématérialisation de la propagande électorale : une occasion manquée

Il y a quelques jours à peine, plus de 47 millions de français inscrits sur les listes électorales, en métropole, outre-mer et à l'étranger, ont reçu par courrier les 11 professions de foi des candidats au premier tour de l'élection présidentielle ainsi que les bulletins de vote, opération chiffrée à 215 millions d'euros selon un rapport commandé en 2016 par Bercy et le Ministère de l'Intérieur.

Alors évidemment, à l'ère du numérique, nombreux sont ceux qui ont évoqué la possibilité de faire une économie spectaculaire et immédiate en dématérialisant toute cette littérature pour la rendre disponible sur un site Internet, à la consultation ou en téléchargement, mais également en mairie pour toutes les personnes n'ayant pas accès au réseau. L'élection présidentielle est la plus facile à traiter puisque tout le monde reçoit exactement la même chose, contrairement à une élection locale où le nombre de candidats – et donc de professions de foi – est considérablement plus important.

Mais c'était sans compter l'opposition ferme du Parlement.

Les services de Bercy ont bel et bien tenté de mettre cette discussion à l'ordre du jour des débats sur le budget 2017, mais les parlementaires ont refusé catégoriquement et en masse, affichant pour l'occasion une belle unité nationale, en rappelant qu'ils ne voulaient pas entendre parler de dématérialisation, quelle que soit l'élection. Au centre de toutes leurs craintes : que l'on touche à un symbole républicain, et, par ricochet, à la participation électorale.

Le gouvernement aurait pu passer outre et régler la question par ordonnance pour l'élection présidentielle de cette année, mais il ne l'a pas souhaité.

Cet épisode, énième illustration des blocages auxquels



François Devoret  
Fondateur & Dirigeant

## ACTUALITÉS

Tous les mois, retrouvez un décryptage lié aux grandes questions du marché de la dématérialisation à valeur probatoire ainsi que les actualités technologiques, clients et partenaires de Lex Persona.

## Zoom sur...

La dématérialisation fiscale des factures avec signature électronique



Coffreo dématérialise les processus RH de ses clients et les aide à les optimiser et à les sécuriser juridiquement en s'appuyant sur les solutions de signature Lex Persona

doit faire face la dématérialisation, est intéressant car, pour une fois, il ne met pas en avant les arguments traditionnellement invoqués que sont la fracture numérique et la complexité d'un processus d'identification.

Et pour cause, il aurait été aisé d'imaginer de nombreux scénarios tournés vers le progrès technologique et l'économie du papier. Pour les nombreux électeurs qui constatent le gaspillage de ces documents qui font parfois double emploi ou qui ne sont pas lus, la possibilité de consulter ces documents en ligne lors d'une prochaine élection représenterait un geste citoyen facile à exécuter.

En recopiant un lien court personnalisé fourni dans l'enveloppe, on indiquerait en un clic la manière avec laquelle on souhaite consulter ces professions de foi, lien qui pourrait en outre être renvoyé à chaque envoi de carte électorale. Autre avantage de cette démarche : elle serait une occasion de former les citoyens à la vérification d'une signature électronique sur une profession de foi signée par le candidat, attestant ainsi de son authenticité et de sa valeur probatoire.

Au-delà des économies budgétaires, cette dématérialisation serait une formidable opportunité d'adresser un signe positif à l'ensemble de la population. Elle aurait une valeur pédagogique indéniable en éduquant les citoyens à la dématérialisation à valeur probatoire et à la signature électronique, et en les accompagnant au passage inéluctable à un monde dématérialisé.

Nous sommes persuadés que former la société toute entière à la confiance numérique, de manière volontaire et au rythme de chacun, serait très bénéfique.

Finalement, on voit bien que le refus des parlementaires va plus loin que le refus de la dématérialisation. C'est le refus de la transition numérique au service de la vie citoyenne, c'est le refus du progrès par crainte de l'inconnu.

C'est surtout, et nous le regrettons, une formidable occasion manquée.

---

## AGENDA

---

Lex Dev Talk #2 : Vendredi  
30 juin à Paris, venez  
rencontrer nos  
développeurs pour une  
session interactive avec  
un focus sur la solution  
Odisia de Lex Persona.



**LinkedIn Twitter Facebook Website**